

## CHSCT-M du 9 avril 2019

### *Le « bateau coule » et on parle de qualité de vie au travail !!!*

**Après lecture des liminaires, Madame la Secrétaire Générale a évoqué le projet de loi Fonction Publique et en particulier la fusion des instances CT/CHSCT qui pourrait être applicable dès 2023, après le renouvellement des instances de décembre 2022.**

**Elle propose que des travaux s'engagent avec les fédérations de Bercy dès sa publication.**

**A ce stade, FO Finances demande en priorité le retrait de ce projet de Loi anti-fonctionnaires et en particulier à l'occasion de la journée de grève et de manifestations du 9 mai.**

#### **Point d'information sur la politique immobilière de l'Etat (PIE)**

La mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat (PIE) existe depuis 2007. Son évolution s'est traduite par la création, en 2016, de la DIE (Direction Immobilière de l'Etat) et la rénovation de sa gouvernance interministérielle.

Les priorités ont été présentées : la recherche de solutions alternatives aux cessions d'immeubles, la rénovation des cités administratives, la mise en place de structures ad hoc, qui pourraient prendre en charge la gestion « en syndic » des sites multi-occupants, la valorisation locative de biens devenus inutiles, la gestion du parc résidentiel social de l'Etat (hors Armées).

Le programme 348 de rénovation des cités administratives a été créé par la Loi de Finances pour 2018 dans le cadre du Grand plan d'investissement. Il a pour objet le financement d'opérations destinées à accélérer la transition énergétique et à lutter contre l'obsolescence des 56 cités administratives. Il s'agit d'un programme non pérenne doté d'1 Milliard d'Euros sur 5 ans.

Dans un contexte où les restructurations permanentes ont d'importants impacts négatifs sur les agents et sur les bâtiments dans lesquels ils travaillent, il est temps pour FO Finances :

- que soit réglé, dans les contrats de bail, le problème des obligations des propriétaires relatives à l'amiante des immeubles loués ;
- que les immeubles « Pailleron », au départ provisoires, soient enfin détruits et que les agents soient relogés dans des immeubles sains ;
- que, dans l'intérêt des agents, les relations avec les Préfets de Région s'améliorent concernant la gestion des cités administratives surtout en présence d'amiante. Certains ne veulent même pas entendre parler de notre guide « prévention du risque amiante » !!
- que les MEF disposent d'un véritable plan de désamiantage doté de moyens financiers.

## Point actualité amiante

**Classement site amianté du Tripode de Nantes :** Le Premier Ministre serait en train d'instruire la demande de classement.

**FO Finances** a interrogé la présidente sur la date de publication de sa réponse: aucun délai de rendu des conclusions du Premier Ministre n'a été donné. Encore une fois, l'administration et le gouvernement laissent « pourrir » ce dossier, au détriment de la juste reconnaissance à laquelle ont droit les victimes de ce scandale sanitaire.

**Apposition de la signalétique amiante :**

Les Fédérations ont demandé qu'elle soit une priorité dans les départements pour une mise en place au 30 juin 2019. Bien peu de précisions nous ont été apportées, et nous sommes encore loin du compte ! Le processus a été relancé mais le Ministère évoque un « problème de la connaissance exacte des bâtiments ». La campagne de recueil des données est en cours.

**Systèmes de désenfumage :** Rappelons la demande du 29 mars dernier des Fédérations pour un rapport complet sur le système de désenfumage au sein des MEF afin de tirer les leçons de la Tour Bretagne à Nantes. 18 immeubles (IGH) ont été recensés dont 2 avec amiante (Tour Bretagne à Nantes et un immeuble à Lyon). Les premiers résultats seraient positifs. Mais toujours pas de rapport complet !

**Plan ministériel amiante :** Il sera évoqué lors d'un GT le 28 juin prochain. Ce plan ministériel sera décliné au sein de chaque Direction avec des axes précis dotés de crédits. **FO Finances** sera particulièrement attentive sur le sujet.

**Site INSEE « Menpenti » à Marseille :** Un RETEX (retour d'expérience) sera réalisé. Dès sa conception, il sera valorisé pour servir d'exemple, de source de bonnes pratiques. Une journée sera consacrée à la préparation des travaux, une seconde, à la conduite des travaux en site amianté.

**Site le « Lacaze » à la Réunion :** les locaux ont fait l'objet d'une fermeture temporaire. Après analyse : pas de fibre d'amiante dans l'air. Cependant, des attestations de présence seront données aux agents présents lors de l'incident.

L'enquête du CHSCT décidée le 29 octobre dernier a eu lieu le 24 janvier 2019.

**Montargis :** **FO Finances** soutient l'intersyndicale locale qui se bat pour que les agents qui travaillent dans un immeuble «Pailleron » dégradé et amianté, soient enfin relogés dans un bâtiment sain ! Aucune réponse précise n'a été apportée si ce n'est que ce site fera partie des sites amiantés à suivre par le Secrétariat Général. C'est le minimum !

## Présentation de la démarche QVT par l'ANACT

L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) a présenté sa démarche Qualité de Vie au Travail à savoir : «comment concilier qualité du travail, santé des salariés et performance ». Un partenariat éventuel avec le Ministère a été évoqué. Un problème de taille : l'absence de référentiel complet, clair et partagé sur la QVT souvent «fourre-tout ».

Par ailleurs au travers du premier bilan d'application des accords QVT, il apparaît que la Santé au travail et les RPS sont très peu pris en compte dans ces accords et encore moins en ce qui concerne les questions de charges, de contenu et d'organisation du travail.

Pour **FO Finances**, il est particulièrement difficile de l'évoquer dans un contexte de remise en cause des missions, des instances, plus particulièrement des CHSCT, et plus largement du statut de la Fonction Publique lui-même !!

## Fonctionnement des CHSCT

**Budget 2019 :** **FO Finances** a protesté contre le gel de 5% des crédits 2019.

Le budget Santé et Sécurité au Travail est, pour 2019, de 16,750 Millions € (identique à celui de 2018) se décomposant comme suit :

- Budget des CHSCT : 15,60 Millions €.
- Prévention médicale (matériel médical, examens complémentaires...) : 1,15 Million €.

**Une sensibilisation concernant la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) et le travail sur écran** sera organisée en 2019

sous la forme de 4 vidéos. Elle est destinée à sensibiliser les acteurs informatiques, les acteurs hiérarchiques et tous les agents des Ministères Economiques et Financiers.

**Formation « gestes qui sauvent » :** Cette formation est régie par l'arrêté du 30 juin 2017, et précisée par la Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours. Celle-ci prévoit la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement de former 80% des agents publics aux gestes de premiers secours avant le 31 décembre 2021.

A la demande de **FO Finances** il a été précisé que cette formation de deux heures était bien un complément des formations « Premiers Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Sauveteur-Secouriste du travail » (SST). Cette sensibilisation donne lieu à la délivrance d'une attestation.

**Règlement intérieur (RI) :** **FO Finances** s'est abstenue sur le RI du CHSCT-M car la présence des personnels de l'action sociale au sein des CHSCT comme acteurs de prévention des risques professionnels n'a jamais été évoquée en CHSCT-M. Le bureau SRH3B s'est restructuré en ce sens, dont acte! Pour **FO Finances**, il est essentiel à présent qu'ils soient véritablement formés pour que chaque réseau puisse travailler ensemble, dans le respect mutuel de leurs compétences, c'est indispensable dans l'intérêt des agents. **FO Finances** rappelle son attachement à la pluridisciplinarité du décret 82-453 : «l'équipe pluridisciplinaire ainsi constituée est placée sous la responsabilité du chef de service et est coordonnée par le médecin de prévention ».

D'autre part « recaser » les ASS dans les CHSCT n'est-il pas inquiétant quant au devenir de l'action sociale ministérielle à laquelle nous sommes attachés ?

Enfin, les Règlements Intérieurs des CHSCT pourront si besoin, être amendés au niveau local.

## Sensibilisation à la Santé Sécurité au travail

Une e-formation, de 45 minutes, de sensibilisation à la Santé et à la Sécurité au Travail, a été conçue par le Secrétariat Général et développée par l'ENFIP. Elle est proposée à l'ensemble des agents des Ministères Economiques et Financiers et sera accessible via les Intranet des Directions du ministère.

**FO Finances** a regretté que le CHSCT-M n'ait pas été associé à l'élaboration de ce module et a demandé qu'il le soit concernant la formation réglementaire des nouveaux membres des CHSCT. Ce sera chose faite lors d'un GT le 14 mai prochain.

## Questions diverses

**Allaitement :** une fiche sera rédigée et transmise, le Groupe de Travail « égalité pro » l'évoquera.

**Respect du secret médical :** **FO Finances** souhaite qu'il soit rappelé aux Directions Générales toute l'importance, dans l'intérêt des agents, de respecter le secret médical et qu'un groupe de travail du CHSCT-M en fasse le bilan d'application.

Si un courrier dans ce sens a été adressé aux Directions Générales, qu'il soit communiqué au CHSCT-M.

**Réponse :** Une analyse de la DGDDI et des instructions de la DGFAP sont attendues.

**Nettoyage des locaux :** Sur ce sujet très important pour le quotidien des agents, **FO Finances** souhaite, la tenue d'un Groupe de Travail du CHSCT-M afin que soient étudiées les « pistes d'amélioration » évoquées dans le courrier de la SG au Directeur des achats de l'Etat en date du 18 décembre 2018.

**Réponse :** Les éléments de réponse de ce courrier ont simplement été évoqués, ce qui est loin d'être satisfaisant !!

**Ascenseurs :** **FO Finances** demande un Groupe de Travail du CHSCT-M sur l'entretien des ascenseurs et plus particulièrement sur leurs contrats de maintenance.

**Réponse :** *un état des lieux et des informations seront communiqués lors d'un prochain CHSCT-M.*

**Amiante/ Martinique immeuble Cluny:** **FO Finances** souhaite qu'un point d'information soit fait concernant la réalisation du DTA (Dossier Technique Amiante) global de l'immeuble Cluny (prévue en 2019) suite au nouvel appel d'offre.

**Réponse :** *Le recrutement d'un nouveau prestataire a abouti en novembre 2018. Son intervention a été programmée en février 2019. Des résultats sont attendus pour fin mai/début juin 2019. Un plan d'action pluriannuel sera établi par le diagnostiqueur à cette occasion.*

**Pour FO Finances un problème persiste: la mise en œuvre effective des divers guides et outils sur le terrain, une préoccupation partagée par la Secrétaire Générale qui, semble-t-il, n'est pas arrivée à convaincre les Directions !**

**Opposée au projet de loi de «transformation de la Fonction Publique » qui entérine la disparition des CHSCT et qui remet en cause le Statut général des fonctionnaires, l'égalité des droits des agents et des usagers ainsi que l'accessibilité aux services publics, FO Finances entend défendre une Fonction Publique porteuse des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité et appelle pour cela l'ensemble des agents à faire grève et à manifester le 9 mai 2019.**

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ**

**HYGIÈNE & SÉCURITÉ**

**<http://www.financesfo.fr/>**

**SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ**

